



Saison 2026-2027

Informations importantes concernant les inscriptions

Licence Mécénat

1. Cadre légal

- L'Etat encourage les dons au profit des associations pour les aider à se financer. Il s'agit d'une source de financement indispensable pour une association, puisque les dons lui permettront de financer ses projets et donc de contribuer à son développement.
- Les dons consentis à une association sportive ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Le don se caractérise par une absence de contrepartie. Le versement effectué par le donateur ne doit pas donner lieu à une contrepartie de la part de l'organisme associatif.

2. Application au paiement des licences

Le montant de la licence mécénat est fixé à 400€ pour la saison 2026/2027.

Il est composé de :

- **La partie licence sportive (80€)** qui correspond aux frais engagés pour pratiquer le basket : accès au sport et aux installations sportives, assurances, frais d'arbitrage ... Cette partie n'est **pas éligible à la réduction d'impôts** (contrepartie).
- **La partie participation au fonctionnement de l'association (320€)** : financement des projets et développement de l'association. Cette partie est **transformable en don et éligible à la réduction d'impôt** (66% de la somme versée).

3. Déclaration auprès de l'administration fiscale

- L'association remet au licencié une attestation de don correspondant à la partie « participation au fonctionnement de l'association » (320€).
- Au moment de déclarer vos revenus, le donateur doit mentionner dans la case 7UF de la déclaration n°2042 les sommes versées à l'association. Cette déclaration ouvre droit à une **réduction d'impôt de 211,20€**.
- Les dons réalisés l'année N devront être déclarés l'année N+1.

Document à rendre



Saison 2026-2027

Informations importantes concernant les inscriptions

Documents à fournir pour la licence

- Vous envoyez cette Fiche d'inscription à Mme Gleynat, au 3 bis Lotissement Tranchissat 69360 Saint Symphorien d'Ozon, **accompagnée du règlement**.
- Vous recevrez un email avec un lien pour créer votre licence sur une plateforme.
- Votre certificat médical sera téléchargeable sur le lien, si l'ancien n'est plus valable.
- Vous déposerez une photo numérique sur la plateforme.

Prix des licences

Seniors : 260€ Niveau National et Régional

Seniors : 235€ Niveau Départemental

Étudiants Seniors : 225€ tous niveaux

U21 - U18 - U15 - U13 - U11 - U9 : 250€ Niveau Régional

U21 - U18 - U15 - U13 - U11 - U9 : 225€ Niveau Départemental

Baby basket : 120€

Non joueur : 50€

Membres : 30€

Possibilité de prendre une assurance complémentaire avec la licence à **régler en plus** ; vous trouverez les prix sur la plateforme au moment de la saisie.

Vous devez envoyer le règlement (possibilité de faire plusieurs chèques) en même temps que la remise de la fiche d'inscription.

Mutation

Pour tout joueur venant d'un autre club, une mutation est nécessaire.

Le joueur devra verser **70€ supplémentaires** pour les frais de mutation, à partir de U14.



Le licencié qui n'a pas payé sa licence ne prendra pas part aux matchs officiels.



Le licencié qui prendra une amende (faute technique, faute disqualifiante, dossier de discipline, ...) devra paiement cette amende au club et il ne prendra pas part aux matchs à partir de la semaine suivante, et jusqu'au paiement de l'amende.

Pour toute information

Geneviève Gleynat, Présidente : 04 78 02 15 65

Sébastien, Responsable Développement : 06 13 93 83 00

Site internet : <http://cso-basket.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/CS-OZON-basket-193195747384458/>

Document à conserver



Saison 2026-2027

Informations importantes concernant les inscriptions

Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance : SEXE : ☐ M ☐ F

Adresse :

Pour les joueurs mineurs, nom et prénom du représentant légal :
.....

Téléphone de la mère :

Téléphone du père :

Téléphone du licencié :

Email du père :

Email de la mère :

Email du licencié :

Profession du père :

Profession de la mère :

Profession du licencié ou étude :

☐ Renouvellement ☐ Création ☐ Mutation / club de provenance :

Catégories :

☐ Baby Basket : 2020-2021-2022 ☐ U(F)9 : 2018-2019 ☐ U(F)11 : 2016-2017

☐ U(F)13 : 2014-2015 ☐ U(F)15 : 2012-2013 ☐ U(F)18 : 2009-2010-2011

☐ U21 : 2006-2007-2008 ☐ Seniors : 2005 et avant

Coût de la licence : ☐ 260€ ☐ 250€ ☐ 235€ ☐ 225€ ☐ 120€ ☐ 50€ ☐ 30€

Assurance supplémentaires : ☐ A ☐ B ☐ C

Montant total du règlement :

Licence classique ☐ Licence Mécénat ☐

Type de règlement : ☐ Espèces ☐ Chèques (nombre de chèques :)

☐ Règlement intérieur lu et approuvé – signature :

Document à rendre



Saison 2026-2027

Informations importantes concernant les inscriptions

Règlement intérieur

Ce règlement a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du club, le respect de chacun et le développement sportif de tous les licenciés. Toute inscription au club implique l'acceptation du présent règlement par le joueur et, pour les mineurs, par leurs représentants légaux.

1. Adhésion au club

L'inscription est considérée comme définitive après :

- La remise du dossier d'inscription complet
- Le paiement de la cotisation
- La validation de la licence par les instances compétentes

Le joueur ne pourra prendre part aux compétitions qu'à partir du moment où son inscription sera considérée comme définitive. Tout joueur s'engage à respecter les statuts, les règles et les valeurs du club.

2. Respect et comportement

Chaque joueur doit :

- Respecter les entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, partenaires, adversaires et spectateurs
- Adopter un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain
- Faire preuve de fair-play en toutes circonstances
- Respecter les installations, le matériel du club et les équipements mis à disposition

Sont notamment interdits :

- Les insultes, menaces ou comportements agressifs
- Toute forme de discrimination, harcèlement ou violence
- Les dégradations volontaires de matériel ou d'infrastructures

3. Assiduité et ponctualité

Les entraînements et les matchs constituent un engagement envers l'équipe.

Chaque joueur s'engage à :

- Être présent régulièrement aux entraînements
- Arriver à l'heure aux convocations
- Prévenir l'entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence ou de retard

Des absences répétées et non justifiées peuvent entraîner une réduction du temps de jeu ou des sanctions sportives.

4. Matches et compétitions

Les convocations aux matchs sont décidées par les entraîneurs.

Les joueurs convoqués doivent :

- Confirmer leur disponibilité dans les délais demandés
- Respecter les horaires de rendez-vous

Les choix sportifs (sélections, temps de jeu, composition d'équipe) relèvent exclusivement de l'entraîneur.

5. Équipements et matériel

Chaque joueur doit :

- Se présenter avec une tenue adaptée à la pratique du basket-ball
- Porter des chaussures propres réservées à la salle
- Prendre soin du matériel prêté par le club

Tout équipement fourni par le club reste sa propriété et devra être restitué à la demande du club ou en fin de saison.

Toute perte ou détérioration anormale pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Nom

Prénom

6. Sécurité et responsabilité

Le club est responsable des joueurs mineurs uniquement pendant les horaires d'entraînement ou de compétition, sous la supervision des encadrants.

Les parents ou responsables légaux doivent :

- S'assurer de la présence effective de l'encadrement avant de laisser leur enfant
- Respecter les horaires de début et de fin des activités

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

7. Transports

Les déplacements peuvent être organisés avec l'aide des familles ou des bénévoles.

Les conducteurs s'engagent à :

- Respecter le Code de la route
- Disposer des assurances obligatoires
- Assurer la sécurité des joueurs transportés

8. Communication

Les informations du club sont diffusées par les moyens de communication habituels (courriel, application, site internet, messagerie d'équipe, ...). Les joueurs et leurs représentants légaux s'engagent à consulter régulièrement ces supports afin de prendre connaissance des convocations et informations importantes.

9. Droit à l'image

Sauf opposition écrite des représentants légaux pour les mineurs ou du joueur majeur, le club est autorisé à utiliser des photographies ou vidéos réalisées dans le cadre de ses activités pour sa communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, presse locale, ...).

10. Sanctions disciplinaires

Le non-respect du présent règlement peut entraîner :

- Un avertissement verbal ou écrit
- Une exclusion temporaire des entraînements et/ou compétitions
- Une exclusion définitive du club dans les cas les plus graves

Toute sanction sera prononcée après examen de la situation par les responsables du club.

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé en cas d'exclusion disciplinaire.

Toute amende infligée au club par les instances fédérales, départementales ou régionales en raison du comportement d'un licencié (notamment faute technique, faute disqualifiante, dossier disciplinaire ou toute autre sanction financière individuelle) est intégralement à la charge du joueur concerné.

Le licencié concerné sera automatiquement suspendu de toute participation aux matchs officiels à compter de la notification de l'amende jusqu'au règlement complet de la somme due au club.

L'entraîneur et les responsables du club veilleront à l'application de cette mesure. Le joueur pourra continuer à participer aux entraînements, sauf décision contraire du club ou des instances disciplinaires compétentes.

Lu et approuvé, le

Signature

Document à conserver